

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 mai 2010.

Date de la séance : 27 mai 2010.

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 4

Absents : 3

Présents : Mme BOLIS - M. BORNAGHI - Mmes COUDON - CUVIER - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - Mmes HAUTOY - LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE - Mme SALOT.

Absents avec procuration : Mme DEMIGNÉ procuration à M. RAZAVET - M. HERVEOU procuration à M. MAUFROY - Mme LEGRAND procuration à Mme ROCHE - Mme MACARIO procuration à M. FASSIER.

Absents : Mme BEUREL - MM. PRONONCE - ROUX.

Secrétaire de séance : M. FASSIER.

Présidente de séance : Mme BOLIS.

N°10/05/27/006

OBJET : Délibération portant attributions de subventions aux coopératives scolaires et au monde associatif.

Le 11 mai 2010, la commission municipale «Vie associative et sportive» se réunissait pour débattre des demandes de subvention en instance.

Il vous est aujourd'hui proposé d'allouer les subventions suivantes :

- 500 € à l'Amicale pour le don de sang bénévole de la région des Martres de Veyre au titre de l'année 2010,
- 200 € à l'Association des Forts villageois d'Auvergne à titre de participation aux frais d'édition du numéro 2 de la collection intitulée «Les Forts Villageois» (publication de M. Gabriel Fournier, professeur honoraire de l'Université Blaise Pascal).
- 200 € à la coopérative de l'école primaire Henri Barbusse à titre de participation au financement des frais de transport des élèves de la classe de CE2-CM1, qui correspondent avec une classe de Thiers depuis fin 2009 et souhaitent rencontrer de visu leurs camarades en juin prochain.

Subvention pour le Festival jeunes publics à Cournon : chaque année, les écoles sollicitent la collectivité pour la prise en charge des droits d'entrée et des frais de transport des élèves qui assistent à un spectacle à Cournon.

Compte tenu du fait qu'un spectacle du festival est désormais systématiquement accueilli au Cend्रे chaque année, il vous est proposé de prévoir une participation de la ville à 2 € / enfant.

Sur ce principe, les montants suivants pourraient être accordés aux coopératives des écoles dont les élèves ont assisté à un spectacle cette année :

- 142 € à la coopérative scolaire de la maternelle L. Aragon (71 élèves concernés)
- 250 € à la coopérative scolaire primaire L. Aragon (125 élèves)
- 50 € à la coopérative maternelle H. Barbusse (25 élèves)
- 158 € à la coopérative primaire H. Barbusse (79 élèves).

Afin de se préserver contre tout risque de prise illégale d'intérêts (délit passible de peine d'amende ou d'emprisonnement), les conseillers municipaux investis dans une association concernée par une subvention ne participent pas au vote qui les concerne.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.